

États financiers de

**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE  
LA CROIX-ROUGE**

Fonds des feux de l'Alberta

et le rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2020

# LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds des feux de l'Alberta

Exercice clos le 31 mars 2020

---

## Rapport des auditeurs indépendants

Page

### États financiers

État des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires .....	1
État de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires .....	2
Notes complémentaires aux états financiers .....	3 - 4



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
150, rue Elgin  
Bureau 1800  
Ottawa ON K2P 2P8  
Canada  
Téléphone 613-212-5764  
Télécopieur 613-212-2896

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Conseil d'administration de la Société canadienne de la Croix-Rouge

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société canadienne de la Croix-Rouge - Fonds des feux de l'Alberta (le « Fonds »), qui comprennent :

- l'état des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires au 31 mars 2020;
- l'état de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires au 31 mars 2020 et de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires pour l'exercice clos à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2(a).

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Observations – méthode de comptabilité**

Nous attirons votre attention sur la note 2(a) des états financiers, qui décrit la méthode de comptabilité utilisée pour préparer les présents états financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 2(a) des états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances,

et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.

- apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds à cesser son exploitation.
- évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 27 août 2020

# LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds des feux de l'Alberta

État des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires

Au 31 mars 2020, avec information comparatives de 2019

(en milliers de dollars)

	Total des fonds		Appel public		Gouvernement du Canada	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
<b>Actif</b>						
Actif à court terme :						
Espèces et quasi-espèces :						
Grevées d'affectations						
d'origine externe						
	33 836 \$	53 052 \$	19 763 \$	24 400 \$	14 073 \$	28 652 \$
	33 836	53 052	19 763	24 400	14 073	28 652
<b>Passif</b>						
Passif à court terme :						
Montant à payer à la Société						
canadienne de la Croix-Rouge						
	1 670	1 229	1 670	1 229	–	–
	1 670	1 229	1 670	1 229	–	–
Obligations contractuelles et engagements (note 4)						
Fonds nets disponibles pour les						
bénéficiaires						
	32 166 \$	51 823 \$	18 093 \$	23 171 \$	14 073 \$	28 652 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du Conseil :



Président



Président, Comité de vérification et des finances

# LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

## Fonds des feux de l'Alberta

État de l'évolution des fonds nets disponibles pour les bénéficiaires

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

(en milliers de dollars)

	Total des fonds		Appel public		Gouvernement du Canada	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
<b>Augmentation des fonds :</b>						
Apports	– \$	58 \$	– \$	58 \$	– \$	– \$
Revenus de placements	1 200	1 017	638	425	562	592
	1 200	1 075	638	483	562	592
<b>Diminution des fonds :</b>						
Particuliers et familles :						
Soulagement et assistance directe	351	227	351	227	–	–
Soutien à la réintégration	80	108	80	108	–	–
Logement et hébergement	4 122	5 349	86	122	4 036	5 227
Soutien à l'auto-récupération	406	3 511	406	548	–	2 963
Sécurité et bien-être	3 455	201	3 455	201	–	–
Réduction des risques de catastrophe	555	196	555	196	–	–
	8 969	9 592	4 933	1 402	4 036	8 190
Initiatives communautaires et soutien aux petites entreprises	11 835	10 797	730	1 288	11 105	9 509
Coût de collecte de fonds et planification et préparation futurs en cas de catastrophe (note 3)	53	222	53	222	–	–
	20 857	20 611	5 716	2 912	15 141	17 699
Fonds nets disponibles pour les bénéficiaires au début de la période	51 823	71 359	23 171	25 600	28 652	45 759
Fonds nets disponibles pour les bénéficiaires à la fin de la période	32 166 \$	51 823 \$	18 093 \$	23 171 \$	14 073 \$	28 652 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

# LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds des feux de l'Alberta

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

(en milliers de dollars)

---

## 1. Objectif et juridiction du fonds

L'objet et la portée du Fonds des feux de l'Alberta de la Société canadienne de la Croix-Rouge ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société canadienne de la Croix-Rouge (la « Société ») le 3 mai 2016.

Au début de mai 2016, la municipalité de Fort McMurray a été ravagée par des feux de forêt qui ont rasé de nombreux quartiers et menacé une collectivité tout entière. Le brasier a forcé plus de 80 000 personnes à quitter leur domicile et à fuir la fumée et les flammes pour se réfugier en lieu sûr. Dans la catastrophe, qui a donné lieu à la plus importante évacuation attribuable à un incendie de toute l'histoire de l'Alberta, de nombreux résidents ont presque tout perdu. Certains n'avaient nulle part où aller.

En sollicitant les particuliers, les gouvernements provinciaux et fédéral, les groupes communautaires et ses partenaires corporatifs, la Société a été en mesure de recueillir plus de 323 millions de dollars, somme à laquelle les programmes de jumelage de dons des gouvernements du Canada et de l'Alberta ont permis d'ajouter 104 millions de dollars et 30 millions de dollars respectivement.

Les dons amassés permettront de fournir aux sinistrés de la nourriture, des vêtements, de l'hébergement, des services personnels et d'autres biens de première nécessité pour les aider à se remettre sur pied.

## 2. Principales conventions comptables

### a) Présentation

Les états financiers ci-joints présentent les fonds nets disponibles pour les bénéficiaires ainsi que l'évolution des fonds nets disponibles pour le Fonds des feux de l'Alberta (le « Fonds »). Le Fonds consiste en un ensemble de comptes distincts maintenus par la Société et ne comprennent que les activités financières associées à l'activation du Fonds lors de ce sinistre.

Le Fonds est un segment d'activités non constitué de la Société. Par conséquent, ces états financiers pourraient ne pas être indicatifs de l'activité financière qui aurait été réalisée par le Fonds s'il avait été exploité comme organisme non affilié.

Les fonds nets disponibles pour les bénéficiaires au 31 mars 2020 sont présentés dans les états financiers de la Société canadienne de la Croix-Rouge, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à titre de produits reportés.



# LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Fonds des feux de l'Alberta

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

(en milliers de dollars)

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### b) Services bénévoles

Le Fonds bénéficie grandement des services assurés gratuitement sous forme de travail bénévole dans l'exercice de diverses activités. La valeur des services bénévoles n'est pas constatée dans les états financiers puisqu'elle est difficile à mesurer.

### c) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces grevées d'affectations d'origine externe ont une date de maturité de trois mois ou moins ou sont facilement convertibles en espèces et sont affectées précisément au Fonds des feux de l'Alberta et ne peuvent servir au fonctionnement général de la Société.

## 3. Coût de collecte de fonds et planification et préparation futures en cas de catastrophe

Le coût des activités de financement liées à cet appel d'urgence ne dépassera pas 5 % du total des fonds recueillis par voie d'appel public, en ne tenant pas compte des programmes de jumelage de dons des gouvernements du Canada et de l'Alberta. Une partie (1,5 %) des fonds recueillis par voie d'appel public sera utilisée par la Société pour se préparer à réagir si d'autres catastrophes devaient survenir à l'avenir.

## 4. Obligations contractuelles et engagements

La Société s'est engagée à verser un montant total de 16,5 millions (31,9 millions en 2019) de dollars en signant des contrats pour des services qui n'ont pas encore été rendus. De plus, une somme supplémentaire de 0,9 millions (2,3 millions en 2019) de dollars sera réservée pour honorer divers engagements pour lesquels aucun contrat n'a été conclu. Cette somme devrait être entièrement dépensée d'ici 3 ans (2 ans en 2019).